

Comment prendre des photos identifiables de tortues pour iNaturalist.ca

1

Les motifs, la couleur et la forme de la carapace sont différents d'une espèce à l'autre. Essayez de photographier clairement la tortue sous différents angles pour aider les autres à l'identifier.

Truc de pro

On peut souvent voir les tortues en train de se réchauffer au soleil sur des billots ou des rochers dans les zones humides, surtout si c'est une journée ensoleillée; utilisez des jumelles pour les trouver. Il est parfois possible de prendre une photo à travers les jumelles, mais un appareil photo numérique muni d'un zoom vous aidera grandement à saisir les caractéristiques clés.

2

Photographier **les motifs et les couleurs de la tête**, particulièrement près des oreilles et de la gorge, peut aider à identifier l'espèce.

Si vous voyez une tortue sur la chaussée, remarquez dans quelle direction elle s'en va. Vous pouvez la soulever avec une pelle ou vos mains pour **l'amener du côté vers lequel elle se dirigeait**. Si vous vous servez de vos mains, prenez-la par les côtés de la carapace, sauf si c'est une tortue serpentine. Comme cette dernière peut mordre, il faut la tenir plus vers l'arrière, proche de la queue, et faire encore plus attention. Ne tenez ou ne tirez jamais une tortue par la queue.

3

Si vous aidez une tortue à traverser la route ou si vous trouvez une carcasse, prenez un moment pour photographier le **plastron** (la partie ventrale de la carapace) pour aider à l'identifier. **Veuillez noter** : ne manipulez pas les tortues inutilement puisque toutes les espèces de tortues au Canada sont maintenant considérées en péril et sont protégées par la loi.

2a

2b



© mattwelc (CC-BY-NC-ND)

Créé par la



Plus de renseignements

au iNaturalist.ca/help, onglet 'Français'.

© Bonnie Kinder
(CC-BY-NC)

Pour votre sécurité et la leur, n'harcelez pas les animaux. Restez loin puis continuez votre route dès que vous aurez pris quelques photos. Dans plusieurs parcs nationaux et provinciaux, un règlement exige de garder une certaine distance avec les animaux. Il est également illégal de déranger les espèces en péril partout au Canada.